

Télétravail : vers un renforcement du protocole sanitaire après les fêtes

Alors que le variant Omicron gagne du terrain en France, le gouvernement plaide en faveur du renforcement du protocole sanitaire dans les entreprises. Le télétravail, actuellement recommandé à hauteur de 2 à 3 jours par semaine, pourrait être conseillé jusqu'à 4 jours par semaine après les fêtes après consultation des partenaires sociaux.

Temps de lecture : minute

21 décembre 2021

Mise à jour d'un article paru le 21 décembre 2021.

Pour renforcer les mesures de "freinage" face au très contagieux variant Omicron, le télétravail pourrait prendre de l'ampleur dans les entreprises après les fêtes, le gouvernement évoquant un "relatif consensus" sur "la cible" de 3 à 4 jours par semaine. Déjà début décembre, le Premier ministre Jean Castex avait appelé, pour contrer le virus, à étendre le télétravail à raison de deux à trois jours par semaine là où c'est possible, jusqu'à trois jours dans la fonction publique d'État.

Lundi 20 décembre, à l'issue d'une réunion avec les partenaires sociaux destinée à étudier "les leviers" face à Omicron, "beaucoup plus contagieux", la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne, a fait état d'un "relatif consensus sur le fait de remonter la cible actuelle à trois, quatre jours de télétravail par semaine". En revanche, selon un porte-parole du Medef, "tout le monde a dit presque unanimement que le retour du télétravail à 100 % n'était pas une option

qui convient" . Au nom de la CFDT, Marylise Léon est favorable à ce que le protocole sanitaire en entreprise, qui donne un objectif, *"soit plus directif"* : *"Remettre en place une obligation, ça peut notamment être utile pour les petites entreprises, là où il n'y a pas forcément de négociations."*



À lire aussi

"Le télétravail organisé est un véritable contrat d'équipe" selon l'ex-DRH d'Orange

À l'heure actuelle, le protocole prévoit que *"les employeurs fixent, dans le cadre du dialogue social de proximité, les modalités de recours"* au télétravail, ajoutant que *"dans le contexte de reprise épidémique, la cible doit être de deux à trois jours"* par semaine. Interrogée sur une adaptation de ce document de référence, Élisabeth Borne a jugé que *"cela paraît raisonnable"* . *"Avec le variant, réduire les interactions est vraiment nécessaire"* , a-t-elle insisté.

Éviter un effet cascade des retrouvailles

Le protocole avait imposé pendant plusieurs mois le télétravail comme une règle à compter d'octobre 2020, précisant alors qu'il devait être

"porté à 100 % pour les salariés qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance" , avant d'être assoupli par étapes. Selon les dernières données officielles fournies par la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares), 20 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail en octobre 2021, une proportion stable sur un mois après une baisse continue entre avril et août (-7 points).

Malgré les écueils du télétravail pointés par certains salariés (isolement, logement inapproprié, intensification de la charge de travail, etc.), des entreprises anticipent déjà la question du retour des troupes après la trêve des confiseurs. Une grande entreprise de presse à Paris a ainsi invité ses effectifs "à observer dans la mesure du possible une semaine de télétravail après les festivités" . Manière d'éviter un effet cascade des "retrouvailles en famille et entre amis".



À lire aussi

L'essor du télétravail va t-il faire sauter les 35 heures ?

À la SNCF, "depuis la semaine dernière, on recommande trois jours de télétravail par semaine et cela jusqu'à fin janvier" , a indiqué le service de presse. Idem à la préfecture du Val-d'Oise qui demande à ses agents

de passer à trois jours de télétravail si possible, dès à présent. Le télétravail fait l'objet d'un nombre d'accords croissant : 2 720 en 2021, selon les chiffres du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion au 15 novembre, après 1 980 sur l'ensemble de 2020. Mais vu la situation sanitaire, nombre d'entreprises permettent à leurs salariés de télétravailler même s'ils n'ont pas signé d'avenant à leur contrat de travail : c'est le cas de Malakoff Humanis, à raison de 1 à 3 jours par semaine depuis début décembre, et peut-être jusqu'à 4 jours après les fêtes.

Un renforcement des contrôles en entreprise

Reste que l'hypothèse d'un retour au télétravail massif "*réjouit modérément*" le vice-président de l'Association nationale des DRH Benoît Serre, qui pointe un "*effet dévastateur*" pour les gens et les entreprises. "*Si on doit y repartir - c'est le virus qui commande -, ça va remettre un foutoir pas possible dans les organisations*" , affirme-t-il. Pour lui, le gouvernement revient à cette option après s'être "*rendu compte que le pass sanitaire en entreprise ne passerait jamais*" . Faute de "*consensus*" , cette mesure ne figurera d'ailleurs pas dans le projet de loi relatif au pass vaccinal, mais pourrait être introduite par amendement, ont indiqué mardi des sources parlementaires. Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a relevé qu'un consensus s'était en revanche "*nettement dessiné*" sur "*la nécessité de renforcer le télétravail*".

Élisabeth Borne a, par ailleurs, noté que l'enquête Harris Interactive menée régulièrement par son ministère montre que "*près de 60 % des salariés qui peuvent facilement télétravailler (...) l'ont fait la semaine dernière, en moyenne trois jours par semaine*". Elle a aussi relevé que les contrôles de l'inspection du travail "*sont renforcés*" , revenus à "*un rythme de 5 000 contrôles par mois*". Selon le sondage réalisé pour le ministère, parmi les actifs pouvant télétravailler facilement et qui ont

travaillé du 13 au 19 décembre, 58 % ont télétravaillé au moins partiellement (62 % en Ile-de-France), dont 18 % à temps complet. Ils étaient 53 % la semaine du 29 novembre au 5 décembre (contre 70 % du 2 au 8 novembre 2020). Parmi les actifs ayant eu recours au télétravail, le nombre de jours moyen était de 3 jours, contre 2,9 la semaine du 29 novembre. L'enquête a été menée en ligne du 15 au 19 décembre auprès d'un échantillon de 2 019 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus, parmi lesquels sont représentés 1 166 actifs en emploi.

Article écrit par Maddyne, avec AFP